



Assemblée générale 2018

Le groupe MGEN met en place son plan stratégique « MGEN demain »

Un an après son changement de gouvernance, le groupe MGEN a tenu son assemblée générale annuelle à Paris les 10 et 11 juillet. Initié lors de la précédente assemblée générale, le plan stratégique « MGEN demain » a été présenté aux délégués. Cette assemblée générale a également vu la création d'une nouvelle structure, l'UGM « MGEN Partenaires » et la présentation de deux nouvelles offres à destination des adhérents du groupe.

MGEN attractive avec la création de l'UGM « MGEN Partenaires »

Afin de se mettre en conformité avec le Code de la mutualité modifié en mai 2017 et de répondre à la demande d'adhésion de la Mutuelle des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et la Mutuelle des Sportifs (MDS), les Assemblées générales MGEN Filia, MGEN et MGEN Union ont voté la création de l'UGM MGEN Partenaires.

« MGEN Partenaires sera l'outil de notre rapprochement avec la MAEE et la MDS, et d'autres je l'espère, tant sa création suscite déjà les regards. Avec elle, nous avons su faire d'une contrainte, un véritable atout pour notre avenir », Roland Berthilier, président du groupe MGEN.

Les membres de l'UGM MGEN Partenaires garderont leur autonomie et leur liberté d'administration, notamment du point de vue des instances démocratiques.

MGEN rassemblée : l'engagement mutuel au service du mieux-vivre

Le plan stratégique « MGEN demain » a pour ambition de refonder notre modèle solidaire et de viser l'amélioration continue de la satisfaction du service pour consolider notre socle, innover et conforter notre utilité sociale de mutuelle responsable. Cette aspiration s'inscrit dans le projet de VYV d'être « entrepreneur du mieux-vivre ».

Le plan stratégique s'articule autour de cinq missions :

- Apporter le meilleur service
- Mobiliser l'entreprise
- Développer notre performance économique
- Stimuler la croissance
- Conforter nos pratiques de mutuelle responsable.

« Notre plan **MGEN demain** est à la fois entrepreneurial, responsable et humain. Dans un contexte où notre périmètre d'action et notre mode d'entreprendre de l'économie sociale et solidaire sont aujourd'hui remis en cause, le groupe MGEN réitère son objectif : protéger ses adhérents des aléas de la vie. Notre plan stratégique MGEN demain doit nous permettre d'écrire une nouvelle page de l'histoire de la MGEN en inscrivant notre projet dans une mission globale : l'engagement mutuel au service du mieux-vivre », **Roland Berthilier, président du groupe MGEN.**

Nouvelles offres

L'Assemblée générale a voté la création de deux nouvelles offres qui seront lancées dès le 1er janvier 2019.

- **L'offre** à destination des **fonctionnaires en poste à l'étranger** a été améliorée en intégrant trois niveaux de prestations santé, des garanties prévoyance, des allocations journalières, ainsi que des allocations invalidité et décès. Trois niveaux de garantie seront proposés afin de prendre en compte le pays de résidence et une protection plus large incluant la protection sociale complémentaire sur le territoire français.
- **L'offre « Prévoyance Actif renforcée »** portant sur la prévoyance incapacité, invalidité et décès connaîtra un niveau supérieur de prestations pour ceux qui souscriront cette nouvelle offre. En cas d'arrêt maladie, un montant de garantie de 85% du revenu total (au lieu de 77% précédemment) sera versé aux adhérents. L'offre prendra également en charge les primes non maintenues en cas d'arrêt de travail. Pour les allocations invalidité, le montant du plafond doublera pour atteindre 21 548€ annuels. Pour les décès, le capital versé en cas de décès, sera égal à 100% du revenu annuel (contre 85% dans l'offre précédente).

« Notre transformation est protéiforme, avec notre plan stratégique nous serons en mesure de proposer de nouvelles offres et de nouveaux services à nos adhérents, et d'investir de nouveaux champs d'intervention. Nous sommes confiants et déterminés. Depuis le processus de refonte de nos offres, le nombre d'adhésions est en constante augmentation. MGEN est ouverte à tous, elle s'adresse aussi aux jeunes et aux seniors », **Isabelle Hébert, directrice générale du groupe MGEN.**

Cotisations

Après une pause en 2017, l'Assemblée générale du groupe MGEN a décidé d'ajuster le taux des cotisations au 1^{er} janvier 2019 (cotisations qui sont proportionnelles aux revenus des adhérents) : soit une hausse des cotisations comprise entre 0 et 5 % selon les offres choisies par les adhérents. Ces hausses répondent également au souhait de retrouver un résultat économique positif en 2019.

Les chiffres clés

- 4 128 328 personnes protégées
- 3 228 794 assurés sociaux gérés en Sécurité sociale
- 3 253 postes, lits et places d'hospitalisation de jour et complète
- 566 774 journées d'hospitalisation dans nos établissements sanitaires
- 370 000 passages en centres médicaux et dentaires MGEN
- 9 867 salariés
- 3500 militants (élus ou détachés)
- 100 000 bénéficiaires de prestations d'actions sociales

Contact Presse : Marine Chaumier – mchaumier@mgen.fr – 01 40 47 23 92

Le groupe MGEN, « la référence solidaire »

Le groupe MGEN gère le régime obligatoire d'assurance-maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture, des Sports, de la Transition écologique et solidaire et offre des couvertures complémentaires ouvertes à tous. Il gère également 55 services de soins et d'accompagnement mutualistes : médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, santé mentale, hébergement de personnes âgées et handicapées. Le groupe MGEN protège plus de 4 millions de personnes et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros. Il compte plus de 10 000 salariés. Depuis le 13 septembre 2017, le groupe MGEN fait partie du Groupe VYV.

www.mgen.fr

www.twitter.com/groupe_mgen